



Compte rendu de la séance du samedi 14 avril 2018

sous la présidence de *Jean Louis GATIGNOL*

Présents : Monsieur GATIGNOL Jean Louis, Monsieur VERNET Ludovic, Monsieur GUILLONNEAU Claude, Monsieur MATHE Marcel, Monsieur LENAUD Alain, Monsieur CHAMPAGNAT Yves, Madame ROUX Elodie, Monsieur JOURDEN Marc

Excusés : Madame RAYNAUD Jacqueline par Monsieur MATHE Marcel, Madame VALLET DE WILDT Tamara par Monsieur GATIGNOL Jean Louis

Absents :

Secrétaire de séance : **Alain LENAUD**

Délibérations du conseil:

Vote du compte administratif assainissement :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MATHE MARCEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Fonctionnement | | Investissement | | Ensemble | |
|--------------------------|---------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | 408.82 | | | 38 652.81 | 408.82 | 38 652.81 |
| Opérations de l'exercice | 25 364.93 | 25 933.05 | 11 414.55 | 28 525.88 | 36 779.48 | 54 458.93 |
| TOTAUX | 25 773.75 | 25 933.05 | 11 414.55 | 67 178.69 | 37 188.30 | 93 111.74 |
| Résultat de clôture | | 159.30 | | 55 764.14 | | 55 923.44 |
| | | Restes à réaliser | | | | |
| | | Besoin/excédent de financement | | | | 55 923.44 |

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

| | |
|--------|--|
| 0 | au compte 1068 (recette d'investissement) |
| 159.30 | au compte 002 (excédent de fonctionnement) |

Vote du budget primitif assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le budget primitif 2018 voté par nature, par chapitre avec reprise des résultats de l'exercice 2017 .

Le budget s'équilibre ainsi :

* en section de fonctionnement : 26 826.01

* en section d'investissement : 81 935.15

soit un budget total de 108 761.16

Vote du compte administratif :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Marcel MATHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Louis GATIGNOL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|---------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 39 360.79 | | 229 842.88 | | 269 203.67 |
| Opérations exercice | 315 482.87 | 71 843.82 | 178 054.59 | 230 719.82 | 493 537.46 | 302 563.64 |
| Total | 315 482.87 | 111 204.61 | 178 054.59 | 460 562.70 | 493 537.46 | 571 767.31 |
| Résultat de clôture | 204 278.26 | | | 282 508.11 | | 78 229.85 |
| Restes à réaliser | 5 800.00 | 91 369.00 | | | 5 800.00 | 91 369.00 |
| Total cumulé | 210 078.26 | 91 369.00 | | 282 508.11 | 5 800.00 | 169 598.85 |
| Résultat définitif | 118 709.26 | | | 282 508.11 | | 163 798.85 |

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 282 508.11**, le Conseil Municipaldécide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|------------|
| * en investissement en recettes, compte 1068 | 118 709.26 |
| * Affectation à l'excédent reporté , recettes de fonctionnement | 163 798.85 |

Vote du budget primitif :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le budget primitif 2018 voté par nature, par chapitre avec reprise des résultats de l'exercice 2017 .

Le budget s'équilibre ainsi :

* en section de fonctionnement : 363 008.85

* en section d'investissement : 412 578.26

soit un budget total de 775 587.11

Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Dômes Sancy Artense :

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense possède des compétences supplémentaires, inscrites dans ses statuts approuvés par arrêté préfectoral en vigueur du 05 mars 2018.

Parmi les compétences supplémentaires, figurent des compétences liées au développement touristique de son territoire.

Le conseil communautaire lors de sa séance du 23 mars 2018 a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, en ajoutant une compétence supplémentaire dans le domaine touristique.

Elle concerne le projet prévu sur la commune de Larodde qui consiste à aménager le site des Plattas en bordure des rives de la Dordogne, pour permettre la mise à l'eau des bateaux, quelle que soit la période de l'année : voies de circulation et de retournement pour les véhicules tractant un bateau, espace de stationnement, lieux d'accueil et sanitaires et rampe de mise à l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Dômes Sancy Artense, telle que proposée ci-dessus.

Toutefois, le Conseil Municipal fait remarquer qu'il existe déjà un site de mise à l'eau sur le territoire de la Communauté de communes sur la commune de Labessette au lieu-dit "La Grange Haute" et qu'il serait judicieux d'en tenir compte.

Protocole d'accord CROS/SOCIETE BILOTTA BOIS FORETS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un protocole d'accord concernant le litige opposant la commune à la société Bilotta Bois Forêts (chemin du village de Léoty).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la société Bilotta Bois Forêts.

Association Française des Sclérosés en Plaques Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention à l'Association Française des Sclérosés en Plaques pour l'année 2018 à hauteur de 1€/ habitant.

Ligue contre le cancer Demande de subvention :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention à La Ligue contre le cancer pour l'année 2018 à hauteur de 1€/ habitant.

Demande de participation municipale pour voyages scolaires :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas attribuer d'aide financière pour les voyages scolaires prévus par le lycée de Mauriac.

Résiliation de la convention mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de résilier unilatéralement la convention de « mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement » conclue entre la commune et le Département du Puy-de-Dôme.
- d'autoriser le maire à signer les éventuelles conventions ou documents relatifs au service d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement proposés par l'ADIT.

Adhésion à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) :

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) à compter du 01er janvier 2018 pour la compétence SATESE, contrôle de la station d'épuration.

La cotisation s'élève à 1€/habitant.

Enfouissement des réseaux télécoms au lieu-dit "Lessartade" :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet de travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme,
- de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 1 700 € HT soit 2 040 € TTC et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme après réajustement en fonction du relevé métré définitif dans la caisse du receveur du SIEG,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,
- de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Participation financière pour la réalisation d'une voie d'accès chez BRUGIERE/GATIGNOL dans le bourg :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la part de Melle Aurélie BRUGIERE et de M. Didier GATIGNOL, habitants du bourg.

Ces derniers souhaitent goudronner la voie d'accès à leur habitation. Or une partie de cette voie est publique au niveau du droit de passage.

De ce fait, Melle BRUGIERE et M. GATIGNOL sollicitent une participation financière de la part de la commune.

Deux devis ont été fournis pour chiffrer les travaux envisagés :

- l'entreprise MATTIOZ TPB : 2 222 € TTC
- l'entreprise Lemonnier : 5 567.29 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et une abstention décide de participer au prorata de 10 m² sur la totalité du chantier estimé à environ 70 m². Au regard de la différence entre les devis, l'entreprise Mattioz sera probablement choisie.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'informer Melle BRUGIERE et M. GATIGNOL de sa décision.

Questions diverses :

1. Concours de la race Salers

Le Conseil Municipal décide de ne pas offrir de cloche pour le concours de la race Salers qui se déroulera à St Genès Champespe le 01er septembre.

2. Repas des Anciens

Le repas des Anciens se déroulera le mardi 8 mai à la salle des fêtes de la commune.

A 11h45 aura lieu la cérémonie de commémoration de la Victoire de 1945 au Monument aux Morts suivie d'un vin d'honneur chez Madame Gendre.

3. Fête du Précieux Sang

Une réunion a eu lieu le samedi 7 avril à la mairie avec toutes les associations de la commune. Il s'avère que cette année aucune association ne souhaite porter la fête du Précieux Sang.

La fête sera organisée par la commune avec l'aide de bénévoles et la désignation d'un régisseur.

4. Désert numérique

Il s'avère que les habitants de Bourbouloux sont privés de téléphone et internet depuis le 21 mars et également certaines personnes de Lacoste.

Des habitants présents à la réunion interpellent le Conseil Municipal pour qu'il agisse auprès d'Orange.

Un conseiller municipal soulève les problèmes d'élagage le long des lignes téléphoniques.

5. Projet de commune nouvelle

Monsieur Bruno EYZAT, Maire de Trémouille St Loup et un membre de son Conseil Municipal ont assisté à la réunion de Conseil Municipal.

Lors d'une interruption de séance, Monsieur EYZAT prend la parole pour exprimer le souhait du Conseil Municipal de Trémouille Saint Loup de créer une commune nouvelle avec Cros.

Après l'évoquation des possibilités envisageables et des avantages accordés par la loi, il est décidé que les 2 conseils municipaux se réunissent en réunion commune pour échanger sur ce sujet et discuter de la faisabilité ou non du projet.

6. Demande d'éclairage public

Marc JOURDEN demande d'avoir l'éclairage public au lieu-dit "Léoty".

Il précise que Monsieur POUGHEON ne veut pas de lampadaire.

A l'inverse, les autres habitants de Léoty le souhaitent.

Le Maire demande qu'un courrier soit adressé à la mairie.

Séance levée à 18 heures.